

Chères adhérentes, chers adhérents,

À l'aube de cette nouvelle année 2020 nous avons pris de belles résolutions : notamment vous informer régulièrement des actions et projets de l'association.

Le mot du Président :

Notre association a été bien occupée par les prescriptions environnementales de tous ordres concernant l'eau et les étangs sur le site d'Aiguenoire et nous ne sommes pas au bout de nos peines pour la mise en place des processus de réhabilitation de nos étangs. Il est temps cependant de faire évoluer notre projet associatif et d'en mener la réflexion pour définir les axes prioritaires de conservation du patrimoine cartusien.

À tous merci pour votre concours.

Didier Leclercq

Petit historique de l'AVPC ... Qui sommes-nous ?

L'Association pour la Valorisation du Patrimoine Cartusien (AVPC), créée le 21 novembre 2016 a pour but, dans le cadre d'un projet de développement durable, environnemental et patrimonial, la mise en valeur et la préservation du patrimoine cartusien naturel et bâti, dans le massif de la Chartreuse.

Basée à **Aiguenoire**, autour de la grange emblématique, l'association a pour mission d'apporter son aide à la préservation des paysages, des sources mais aussi des bâtiments cartusiens comme par exemple de nombreux haberts (maisons de bergers), fontaines, chapelles et calvaires qui se trouvent en Chartreuse.

Le bureau en 2019 :

Didier Leclercq
Président

Christine Boulenger
Vice-Présidente

Régine Jourde
Trésorière

Agnès Woitellier
Trésorière adjointe

Dominique Renié
Secrétaire



Les réalisations :

La première mission de l'AVPC a été de remettre en état les canalisations construites par les chartreux il y a 400 ans, qui alimentaient en premier les deux étangs d'Aiguenoire. Ces étangs, mal approvisionnés en eau souffraient de la sécheresse depuis des années. Des travaux ont donc été réalisés, de la source située à 700 m en amont jusqu'aux étangs, ceux-ci reçoivent maintenant de l'eau en abondance, ce qui nous permet d'envisager leur mise en valeur. De plus nos deux étangs se déversent de l'autre côté de la départementale dans les étangs du domaine de M. Bethenod, et ses étangs bénéficient eux aussi de ce nouvel apport en eau.

Ces travaux ont permis de remettre en état d'anciennes canalisations qui alimentent en eau les trois habitations Sillon, Ballaz et Bethenod, et le surplus se déverse dans le nouvel abreuvoir.

En cours :

Implantation du verger et des murets au cours de l'hiver 2019-2020.

Le projet d'aménagement des étangs a suscité des remarques de l'administration. Nous lançons donc à sa demande une nouvelle étude pour analyser les sédiments (vase du fond des étangs). Cela retarde d'autant les travaux qui devaient commencer fin 2019 et qui sont donc reportés en octobre 2020.



Les projets :

Aménagement des étangs.

Le clocheton de la chapelle Saint Hugues, près du Grand Logis a été construit. Il nous manque le financement pour son installation. De même les toitures de la grange et du Habert de Billon sont très abîmées. Il est urgent de les refaire. Une campagne est en cours pour les financer.

Autre projet : Remise en état des viviers au-dessus du monastère ainsi qu'une fontaine à l'intérieur du monastère.

En conclusion, les projets ne manquent pas, mais il nous faut pouvoir les financer. N'hésitez pas à parler de notre association et à nous aider à trouver de nouveaux adhérents et donateurs, merci.

Dès à présent la campagne d'adhésion 2020 est ouverte, nous attendons votre bulletin (ci joint en 4^{ème} page) ainsi que votre chèque et nous vous en remercions.

AGENDA :

- Assemblée Générale de l'AVPC : le 15 mai 2020
- Fêtes de la Chartreuse : du 4 au 7 juin 2020

LA PAROLE À

DIDIER LECLERCQ,
PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION
DE VALORISATION DU
PATRIMOINE CARTUSIEN

Depuis 2016, l'Association de valorisation du patrimoine cartusien (AVPC) mène des actions en matière environnementale et patrimoniale, en Chartreuse. Explications avec Didier Leclercq, qui la préside depuis 2017.



« Nous allons orienter les rénovations du patrimoine des chartreux, en fonction de nos moyens »

Une mission autour de la gestion de l'eau. « Nous avons créé l'AVPC pour participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine des chartreux. Notre premier volet d'actions concerne l'environnement, et notamment la gestion de l'eau. Sur le site d'Aiguenoire, où Chartreuse Diffusion a installé sa nouvelle distillerie, les chartreux avaient créé une zone d'étangs, car la règle de saint Bruno interdisait de manger de la viande. Au fil des siècles, les moines avaient constitué leur propre élevage de poissons, ce qui représentait à la fin du XVII^e siècle une dizaine d'étangs, sur 15 hectares. L'AVPC a pris en charge la restauration des deux étangs du site d'Aiguenoire, le reste appartenant à un propriétaire privé. La Fondation de la caisse d'épargne nous a beaucoup aidés dans le rétablissement de la source qui alimente les étangs. Nous avons réhabilité le réseau hydraulique aérien et souterrain. Nous devons encore curer les étangs et rétablir leurs niveaux en installant des "moines", qui permettent de réguler la hauteur de l'eau ou de les vidanger. »

Un parcours pour découvrir le site de loin. « Comme Aiguenoire est une installation classée pour la protection de l'environnement, le site n'est pas ouvert au public, mais nous sou-

haitons créer un parcours à partir des étangs qui permette de voir de loin la partie non-visitable, avec la grange, le futur verger... »

Un volet patrimonial. « L'autre volet de notre action concerne le patrimoine des chartreux. Autour du monastère de la Grande Chartreuse, il existe des ouvrages en péril : haberts, chapelles, oratoires, calvaires, croix, ponts... Ce bâti peut remonter à l'an mille, mais pour l'essentiel, il date des XVI^e et XVII^e siècles. Nous allons par exemple travailler sur le habert du Billon. Nous allons bien sûr orienter ces rénovations en fonction de nos moyens. »

Des adhérents amoureux de la Chartreuse. « Au bout de deux ans d'existence, l'association rassemble une cinquantaine d'adhérents, qui sont pour beaucoup localisés en Chartreuse. Il s'agit de sympathisants et d'amoureux de la Chartreuse. Étant toute jeune, notre association est à la recherche de nouveaux adhérents et de mécènes, qui pourront nous aider à financer nos actions par leurs dons. Comme l'État n'a plus les moyens d'entretenir ce "petit patrimoine", nous allons frapper aux portes des collectivités et des entreprises locales. » ●

Propos recueillis par CAROLINE FOUCHÉ



REPLANTER LE VERGER AVEC DES VARIÉTÉS ANCIENNES DE POIRIERS ET POMMIERS

Près de la grange, sur le site d'Aiguenoire, se trouvait un verger. L'AVPC souhaite le recréer, tel qu'il existait au XVII^e et XVIII^e siècles. « Nous possédons les plans, avec

les noms des variétés de pommiers et poiriers, explique Didier Leclercq. Nous sommes en relation avec la conservatrice du Jardin du Luxembourg, où se situait autre-

fois la Chartreuse de Vauvert, qui était la pépinière des moines. Elle va pouvoir nous fournir un certain nombre de greffons, qui seront plantés à l'automne 2020 ».

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CARTUSIEN (A.V.P.C.)
 Déclarée à la Préfecture de l'Isère le 13 décembre 2016
 Et publiée au Journal Officiel le 24 décembre 2016 sous le numéro 700

CIVILITE <i>Rayez la mention inutile</i>	Monsieur	Madame	Mademoiselle
NOM			
Prénom			
Adresse complète			
Téléphone			
Adresse @mail			

Connaissance prise de l'objet de l'association, souscrit à l'A.V.P.C en qualité de :

MEMBRE ACTIF	
---------------------	--

Cotisation pour 2020	25 €
Don supplémentaire	€

Par chèque sur la banque :								
Espèces								
Virement bancaire de la banque :								
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC								
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203	

LES DONS FERONT L'OBJET DE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT PREVU PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE REDUCTIONS FISCALES DANS LA LIMITE DE LA LOI DE FINANCE. POUR OBTENIR VOTRE RECU FISCAL, N'OUBLIEZ PAS DE RENDRE CE BULLETIN AVEC VOTRE ADRESSE.

MEMBRE BIENFAITEUR	
---------------------------	--

Et effectue ce jour un versement de	50 €	100 €	150 €	€
-------------------------------------	------	-------	-------	---

A titre de don de la manière suivante :

Par chèque sur la banque :								
Espèces								
Virement bancaire de la banque :								
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC								
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203	

Nb. Les membres bienfaiteurs peuvent assister aux assemblées générales mais ne sont ni électeurs ni éligibles.

Le souscripteur a été informé que son adhésion emporte le respect des statuts de l'association en date du 21 novembre 2016 et disponibles au siège de l'association, grange d'Aiguenoire, 1271 route de Berland, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

@mail de l'association : avpc@chartreuse.fr

Fait en deux exemplaires le

Le souscripteur	Le représentant de l'AVPC

